Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260630-26CM24JUIN064A-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VAL D'OUST
Séance du Conseil du 24 juin 2026

Convocation : 19 juin 2026
L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-quatre juin à dix-neuf heures et dix minutes, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.
Présents : 22 : Madame Carine AUGUSTE , Madame Audrey BAUCHÉ, Madame Evelyne BLANCHON, Monsieur Arnaud CHÉDALEUX, Monsieur Pierre DANIEL, Madame Lydia DENOUAL, Monsieur Jean-Paul DUBOIS, Monsieur Jean-Marc FOULON, Monsieur Janick GABILLET ; Madame Guylaine HARDY, Monsieur Yves HUTTER, Madame Martine JARRY, Madame Annie LANGELIER, Madame Marlène LE JOSSEC, Monsieur Jean-Marie LEBON, Monsieur Philippe MAHÉ, Monsieur Olivier MILLET, Madame Marie-Pierre NOËL, Madame Patricia PEIGNÉ, Monsieur William PELLERIN, Madame Florence PRUNET, Madame Stéphanie QUATREVILLE, Mme Véronique SABOURDY, Monsieur Jean-Louis VERONIQUE.
Absents représentés 4 : Mme Samantha DELECOLLE ayant donné pouvoir à Mme Lydia DENOUAL ; M. Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à M. Pierre DANIEL ; M. Philippe MORIZOT ayant donné pouvoir à Mme Florence PRUNET ; Mme Véronique SABOURDY ayant donné pouvoir à Mme Audrey BAUCHE.
Secrétaire : M. Arnaud CHÉDALEUX.
Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DEL_2026_064_FINANCES : Attribution des subventions aux associations de parents d'élèves

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc FOULON

Monsieur FOULON, Adjoint aux finances, donne lecture des propositions de la commission des finances réunis en date du 10 juin 2026, relatives à l'attribution de subventions aux associations de parents d'élèves des 3 écoles de la Commune :
VU l'avis rendu par la commission finances réunie en date du 10 juin 2026,

A.P.E.L. SAINTE-THÉRÈSE - LA CHAPELLE CARO	
Forfait matériel pédagogique	300,00 €
Forfait transport de 200 € par classe	800,00 €
Forfait piscine	850,00 €
Forfait activité	400,00 €
Arbre de Noël (13 €/ enfant) 62 élèves	806,00 €
Voyage scolaire 27 élèves - pas de voyage depuis 2023 (soit 27 *3 *35)	**2 835,00 €**
TOTAL SUBVENTION 2026 pour 62 élèves VDO	**5 991,00 €**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260630-26CM24JUIN064A-DE

A.P.E.L. SAINTE-JEANNE DE VALOIS - LE ROC SAINT-ANDRÉ	
Forfait matériel pédagogique	300,00 €
Forfait transport de 200 € par classe	1 000,00 €
Forfait piscine	850,00 €
Arbre de Noël (13 €/ enfant) 87 élèves	1 638,00 €
Voyage scolaire 35 élèves - pas de voyage depuis 2024 (soit 35*2*35)	**2 450,00 €**
Subvention exceptionnelle 100 ans de l'école Ste Jeanne de Valois	**500,00 €**
TOTAL SUBVENTION 2026 pour 87 élèves VDO	**6 738,00 €**

AMICALE ECOLE PABLO PICASSO - LA CHAPELLE CARO	
Forfait matériel pédagogique	300,00 €
Forfait transport	1 000,00 €
Forfait activité	400,00 €
TOTAL SUBVENTION 2026	**1 700,00 €**

Il est donc proposé au Conseil de délibérer afin de :

- **APPROUVER** les propositions de versement de subventions pour l'année 2026 telles qu'énoncées ci-dessus ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2026.
- **DESIGNER** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Au regard de ces éléments il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 22	Pour : 26	Majorité absolue : 14
Votants : 26	Contre : 0	Suffrages exprimés : 26
	Abstentions : 0	

Dès lors, le conseil, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les propositions de versement de subventions pour l'année 2026 telles qu'énoncées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026.
- **DESIGNE** Madame le Maire pour mettre en œuvre cette délibération et signer tous documents nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Val d'Oust, le 29 juin 2026.

Madame le Maire,
Florence PRUNET

Mairie de Val d'Oust ★ 56 (Morbihan) ★

Le Secrétaire de séance,
Arnaud CHÉDALEUX,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication